

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°69/2026

Communauté de Communes Nièvre et Somme
2 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 53
Membres titulaires présents : 50
Membres votants : 51

L'an Deux mille vingt-six, le mercredi 15 Avril à 15h00, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le mardi 7 Avril, s'est réuni à la salle Le Chiffon Rouge à Flixecourt sous la présidence de Monsieur Philippe FRANCOIS, Président

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI-POLLEUX/ POIRET/ LEPOIX/ STEFANCZYK/ HAFIAN/ LEBRUN/ DIRUY/
PADE/ CALAIS/ SOUILLARD/ DE ALMEIDA/ DORION/ DECERF/ LEMAIRE/ BARDOUX

Mrs DETOURNE/ PINCHON/ GOURGUECHON/ HERBETTE/ BARBET/ DELASSUS/
LAGRANGE/ DELFOSSE/ SINOQUET/ MARECHAL/ GAILLARD/ DELAFOSSE/ TESTU/
GUILLOT/ COLOMBEL/ MAUGER/ ROHAUT/ PHILIPPE/ CAUDRON/ FRANCOIS/
WALIGORA/ BONVARLET/ TIRMARCHE/ OLIVIER/ DELVILLE/ BELLAREDJ/ HENRY/
PARMENTIER/LOUETTE/ POIRÉ/ CLAEYS/ LEFEBVRE/ DUCROTOY/ LECLERCQ/ LEBLANC

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Madame PELTOT
Mrs CARLE, FOURNET

Pouvoir :

Monsieur CARLE donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Madame PADE

**OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ENERGIE
SOMME**

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment :

- L'article L5211-6-1 relatif à la désignation des délégués des établissements publics de coopération intercommunale au sein des syndicats mixtes,
- Les articles L.5211-61 et L.5211-5 relatifs à la représentation des communautés au sein des syndicats mixtes.

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022 portant modification des statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,

Vu les statuts de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, annexés audit arrêté préfectoral, et notamment :

- L'article 4, relatif au fonctionnement de la Fédération ;
- L'article 4-1-1, relatif à la constitution et au fonctionnement des collèges des communes et à la représentation des communes au sein des secteurs géographiques.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 octobre 2024 portant changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) en Territoire d'Energie Somme (TE80),

Vu le renouvellement général des conseils municipaux à l'issue des élections municipales de mars 2026,

Considérant que Territoire d'Energie Somme est un syndicat mixte fermé exerçant notamment la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que des compétences optionnelles en matière d'énergie et de transition énergétique,

Considérant que, conformément à l'article 4-1-3 des statuts, chaque EPCI dont la population municipale des communes adhérentes est inférieure à 50 000 habitants est représentée par un délégué titulaire et par un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de tranche de 50 000 habitants supplémentaires, la population prise en compte étant la population légale en vigueur à la date du dernier renouvellement général des conseils municipaux, l'EPCI désigne en plus de ses délégués titulaires des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner, parmi ses membres, les délégués appelés à siéger au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme,

Considérant que cette désignation est nécessaire afin de permettre l'installation des instances de Territoire d'Energie Somme à la suite du renouvellement municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité

Article 1 – Désignation du délégué titulaire

De désigner comme délégué titulaire au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

- Monsieur Régis SINOQUET

Article 2 – Désignation du délégué suppléant

De désigner comme délégué suppléant au Comité syndical de Territoire d'Energie Somme (TE80) :

- Monsieur Jean Philippe DELFOSSE

Article 3 – Durée du mandat

Le délégué et son suppléant ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat communautaire en cours, sauf délibération contraire du Conseil communautaire ou disposition statutaire ultérieure.

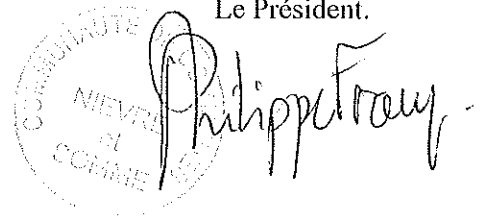
Article 4 – Transmission

La présente délibération sera :

- Transmise à Territoire d’Energie Somme (TE80),
- Transmise au représentant de l’État dans le département,
- Notifiée aux intéressés,
- Et inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Philippe Fraay". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE TERRITOIRES" at the top, "NIEVRI" in the center, and "et SOMME" at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 20 Avril.2026 et de sa publication le 21 Avril 2026.



This image is a smaller version of the signature and stamp seen above. It shows the handwritten signature "Philippe Fraay" in black ink, positioned over a circular official stamp. The stamp text is partially visible, including "COMMUNAUTÉ DE TERROIRES" and "NIEVRI et SOMME".